

DÉPARTEMENT  
TARN ET GARONNE

ARRONDISSEMENT  
DE  
CASTELSARRASIN

COMMUNE DE MOISSAC

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'AN DEUX MILLE DOUZE LE 05 Avril (05/04/2012)**

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 30 mars, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

**ÉTAIENT PRÉSENTS:** M. Jean-Paul NUNZI **Maire,**

Mme Marie CAVALIE, M. Pierre GUILLAMAT, M. Guy-Michel EMPOCIELLO, Mme Martine DAMIANI, M. Rolland ROUX, Mme Hélène DELTORT, Mme Marie DOURLENT, **Adjoints,**

M. Alain JEAN, Mme Eliane BENECH, M. Didier MOTHEs, Mme Nicole STOCCO, M. Gérard CHOUKOUd, Mme Christine LASSALLE, M. Georges DESQUINES, Mme Estelle HEMMAMI, Mme Odile MARTY-MOTHEs, M. Abdelkader SELAM, M. Richard BAPTISTE, M. Guy ROQUEFORT, Mme Colette ROLLET, M. Gilles BENECH, Mme Carine NICODEME, M. Claude GAUTHIER, Mme Nathalie GALHO, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**

**ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :**

Mme Marie CASTRO (représentée par Mme DAMIANI), M. Bernard REDON (représenté par M. EMPOCIELLO) **Adjoints,**

M. Philippe CHAUMERLIAC (représenté par M. NUNZI), M. Franck BOUSQUET (représenté par Mme HEMMAMI), Mme Nathalie DA MOTA (représentée par M. MOTHEs), M. Gérard VALLES (représenté par M. SELAM), Mme Christine FANFELLE (représentée par Mme LASSALLE), **Conseillers Municipaux**

Mme Marie CAVALIE est nommée secrétaire de séance.

**14- 05 Avril 2012**

**BUDGET SERVICE DE L'EAU : VOTE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENTS (AP/CP) POUR L'USINE D'EAU POTABLE.**

Rapporteur : Monsieur JEAN

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612-1 et L.2311-3,

**Vu** le décret n°97-175 du 20 février 1997,

**Vu** l'instruction codificatrice M49,

**Considérant** que le vote en Autorisation de Programme / Crédits de Paiements est nécessaire au montage de l'usine d'eau potable,

**Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,  
A 30 voix pour, 1 voix contre (M. CHARLES) et 2 abstentions (Mme ROLLET, M.  
ROQUEFORT)**

**DECIDE** de voter l'Autorisation de Programme et les répartitions de Crédits de Paiements pour l'opération suivante :

**❶ N°AP-2012- Usine eau potable :**

Montant global de l'AP : 6 153 000 €

CP 2012 : 360 000 €

CP 2013 : 3 500 000 €

CP 2014 : 2 293 000 €

Le montant total des dépenses de l'AP est équilibré selon les recettes prévisionnelles suivantes :

Agence Adour Garonne : 2 162 000 €

Conseil Général : 370 000 €

FCTVA (15,482 % des dépenses) : 952 607 €

Autofinancement / Emprunt : 2 668 393 €

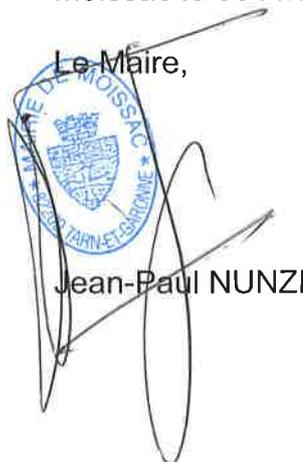
**DIT**

- que les Crédits de Paiements pour cette opération, non mandatés sur l'année N seront reportés automatiquement sur les Crédits de Paiements de l'année N + 1,
- que les crédits sont inscrits au budget service de l'eau.

Pour copie conforme

Moissac le 06 Avril 2012

Le Maire,



Jean-Paul NUNZI

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter  
De la transmission en préfecture le :  
De sa publication et/ou notification le :